



CANTAL
Hautes Terres Tourisme

Séance du lundi 26 mai 2025

Date de la convocation : 13/05/2025

Le lundi 26 mai 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilles CHABRIER (Collège 1),

En exercice : 28
Dont 6 avec voix
consultative

Présents : 15

Absents et excusés :
34

Présents : Didier ACHALME (Collège 1), Gilles CHABRIER (Collège 1), Claude CHANUT (Collège 1), Xavier FOURNAL (Collège 1), Philippe GLAIZE (Collège 2), Daniel MEISSONNIER (Collège 1), Jean-Pierre PENOT (Collège 1), Laurent FILLION (Collège 3), Philippe SARANT (Collège 1), Danièle MARJOREL (Collège 1), Clément FOURIÉ (Collège 2), Franck RAYMOND (Collège 2), Monique ROBERT (Collège 2), Samuel HOUEDEMON (Collège 2), Eric VIALA (Collège 1)

Excusés : Magali CRAUSER (Collège 1), Philippe JULIEN (Collège 2), Philippe LEBERICHEL (Collège 1), Thierry MATHIEU (Collège 1), Eve ALCAIDE (Collège 3), Roland VERNET (Collège 1), Bruno AVIGNON (Collège 3), Philippe MOURGUES (Collège 3), Dominique DAVOUST (Collège 2), Jérôme CAZANAVE (Collège 2), Hermance PUECH (Collège 2), Benoit PARRET (Collège 2)

Absents : Claire ANDRIEUX-JANNETTA (Collège 1), Stéphane SERRE (Collège 2), Françoise VAUCHE (Collège 2), Sébastien ROUCHY (Collège 2), Vivien BATIFOULIER (Collège 1), Christophe SOULIER (Collège 1), Franck DE MAGALHAES (Collège 1), Denis DELPIROU (Collège 1), Bernadette BEAUFORT (Collège 1), Jean-Paul REBOUL (Collège 1), Gilles AMAT (Collège 1), David GENEIX (Collège 1), Alain VAN SIMMERTIER (Collège 1), Robert JOUVE (Collège 1), Isabelle DEROUET (Collège 3), Béatrice THOMAS (Collège 2), Mathias DAUB (Collège 2), Fabienne AIGUEPARSES (Collège 2), Céline LEPAGE (Collège 2), Christophe MONIER (Collège 2), Jean-Louis POUDEROUX (Collège 2), Charlie MARIDET (Collège 2)

Secrétaire de séance : Anne-Julie LOUBRADOU

Délibération n°DE_018_2025

Objet : Cadre stratégique 2025-2027

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5214-16 et L1111-4 ;

Vu les statuts de Hautes Terres Tourisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Hautes Terres communauté en date du 9 février 2017 créant l'office de tourisme intercommunal « Hautes Terres Tourisme » et adoptant ses statuts ;

Vu la délibération n° 2022_06 du 27 janvier 2022 relative à l'approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre Hautes Terres Communauté et son office de tourisme signée le 28 janvier 2022 pour une durée de 3 ans (2022-2024) ;

Vu la délibération n° DE_034_2024 du 12 décembre 2024 approuvant une prolongation de 6 mois de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme ;

Rappelant que le cadre stratégique proposé a fait l'objet d'une concertation avec les élus et les acteurs locaux du tourisme ;

Considérant que la définition du cadre stratégique s'est appuyée sur trois enjeux identifiés sur notre territoire :

1. La nécessité de développer une culture touristique commune sur le territoire et de reconnecter le tourisme aux autres activités économiques et sociales.
2. La mobilité sur notre territoire : l'offre est très faible et doit être développée via des solutions bas carbone.
3. La transition écologique : notre territoire doit être en mesure de proposer de nouvelles offres touristiques qui nous permettent à la fois de dépasser la saisonnalité, d'améliorer la compétitivité et d'anticiper les évolutions climatiques.

Précisant qu'à partir de ces enjeux, quatre défis ont été identifiés pour construire une nouvelle destination touristique :

1. Porter une vision élargie du tourisme comme levier d'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité territoriale : le développement touristique ne sert pas que le visiteur et doit servir l'habitant. Il doit aussi amener à un développement de l'attractivité territoriale, notamment vis-à-vis des potentiels porteurs de projet ou de nos futurs habitants.
2. Transformer la notion d'accueil touristique à celle – plus large - d'hospitalité, pour inclure sans distinction celles et ceux qui fréquentent, vivent ou se projettent sur notre territoire.
3. Intégrer les enjeux du développement durable à toutes les actions menées : la demande touristique est de plus en plus exigeante sur ce point.
4. Collaborer avec les acteurs locaux. Le manque de lien entre la collectivité et les entrepreneurs touristiques du territoire est régulièrement cité. Il convient de consulter, concerter, partager, accompagner et informer davantage.

Rappelant le cadre stratégique actuel définit comme suit :

Des actions fondatrices

- A. Définir et déployer un positionnement marketing différenciant pour notre territoire
- B. Evaluer l'activité touristique et notre performance
- C. Gérer, utiliser et mutualiser la DATA territoriale

AXE N°1 : ACCOMPAGNER les acteurs locaux, élus et porteurs de projet vers la création d'un territoire touristique

- D. Tisser et resserrer les liens entre les acteurs locaux et la collectivité, et entre les acteurs locaux
- E. Développer une offre de services personnalisés pour les acteurs locaux et porteurs de projet touristiques
- F. Développer la culture touristique du territoire et construire une véritable destination touristique
- G. Accompagner vers la commercialisation

AXE N°2 : DEVELOPPER DE NOUVELLES PROPOSITIONS TOURISTIQUES entre innovation et authenticité

- H. Favoriser la rencontre entre innovation et authenticité
- I. Structurer une offre d'activités touristiques de pleine nature expérientielle 4 saisons en lien avec l'identité du territoire
- J. Placer au cœur de l'expérience du visiteur la découverte gastronomique, culturelle, patrimoniale et du bien-vivre
- K. Labéliser et mettre en réseau notre destination

AXE N°3 : ACCUEILLIR tous nos publics et viser l'excellence

- L. Définir une stratégie d'accueil multi-publics : résidents, visiteurs et futurs résidents
- M. Mieux diffuser l'information
- N. Développer des services spécifiques aux visiteurs
- O. Innover en matière d'organisation de l'accueil

AXE N°4 : PROMOUVOIR notre territoire auprès de nos publics-cibles

- P. Structurer les canaux d'acquisition, de transformation et de fidélisation - Développer notre audience
- Q. Définir et mettre en œuvre une stratégie de contenu multimédia et multi canal
- R. Diffuser nos contenus par tous les moyens possibles

GOVERNANCE

- S. Transformer Hautes Terres Tourisme en un véritable Organisme de Gestion de la Destination
- T. Intégrer le tourisme responsable dans la continuité de nos missions, par nos choix et notre fonctionnement interne

U. Développer les liens et partenariats avec l'écosystème touristique du Cantal

Considérant que ce cadre stratégique est toujours pertinent et que les premiers résultats de sa mise en œuvre sont concluants,

Monsieur le Président propose :

- **D'APPROUVER** la prolongation du cadre stratégique de développement touristique pour une période de 2 ans : 2025-2027 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Directeur à signer tout acte pour la mise en œuvre de la présente décision ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.